

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 MARS 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur DEROUBAIX (à Monsieur de BOISSIEU), Madame BRISSEZ (à Madame PETIT), Monsieur RIBIÈRE (à Madame SONNERY), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR),

EXCUSÉE : Madame ARBORE

ABSENTS : Madame ARENA, Monsieur KARTAL, Madame PONCET

Monsieur Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2024.01.38

CRÉATION DU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

(Rapporteur : Liliane FALCON)

Nomenclature : 4.2 : Personnels contractuels

La Commune souhaite développer sa politique jeunesse et son offre à destination des jeunes du territoire. Pour ce faire, la Municipalité crée le dispositif « Argent de Poche ».

Il permet aux jeunes ambarrois de 16 et 17 ans d'effectuer une mission au sein des services municipaux pendant les vacances scolaires, et ainsi d'atteindre 5 objectifs :

- Faire découvrir aux jeunes le processus de candidature et le monde du travail ;
- Permettre aux jeunes ambarrois de découvrir les métiers de la Commune ;
- Accompagner les jeunes dans leurs recherches d'autonomie financière ;
- Développer et valoriser l'engagement citoyen des jeunes ;

Accusé de réception en préfecture
007211708048-20240315-DEL_2024_01_38-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

- Permettre aux jeunes de s'investir en faveur de leur cadre de vie.

Le jeune s'engage sur des missions d'intérêt général réalisées au sein des différents services de la Ville (par exemple : tâches administratives, entretien, classement, inventaire, ramassage de déchets, plantations, aide logistique...). En échange, il se voit attribuer une indemnisation de 30 TTC par demi-journée (4h ou 4h30 en fonction des services). Chaque jeune peut effectuer jusqu'à 5 demi-journées par semaine.

Les missions seront réalisées sous l'autorité d'un agent municipal, en étroite collaboration avec le service jeunesse.

La Commission Municipale **Jeunesse**, lors de sa séance en date du **12 mars 2024** a émis un **avis favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **12 mars 2024** a émis un **avis favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DÉCIDE :**

1. **DE VALIDER** le déploiement du dispositif Argent de Poche ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser ladite indemnité qui sera prélevée sur l'imputation DGS 284 65748 ACTI ACTIJEUNES.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **22 MARS 2024**

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20240315-DEL_2024_01_38-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024